

Discours du Président Edouard FRITCH
Examen par l'Assemblée de la Polynésie française du budget 2023
Jeudi 8 décembre 2022

Monsieur le Président de l'Assemblée de la Polynésie française,
Monsieur le vice-président,
Mesdames et messieurs les ministres,
Madame et messieurs les parlementaires,
Mesdames et messieurs les représentants,
Mesdames et messieurs de la presse,
Mesdames et messieurs du public, présents et en ligne,

Chers amis, IA ORA NA

Nous voici réunis pour partager un moment important de la vie de notre collectivité et de votre Assemblée. Il me revient l'honneur de vous exposer les grands axes de notre projet de budget pour l'exercice 2023 qui sera le dernier de la mandature.

Le dernier point de conjoncture de l'ISPF confirme la bonne reprise de l'économie polynésienne, au terme du deuxième trimestre de 2022, avec un chiffre d'affaires des entreprises qui a bondi de 17%.

Les indicateurs relatifs à la consommation des ménages et à l'emploi ont fortement progressé, pour atteindre les niveaux d'avant la crise Covid. Les perspectives laissent entrevoir sur la fin de l'exercice un niveau d'activité équivalent à celui de 2019 en volume, après correction de l'inflation.

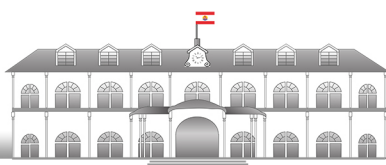
Ces constats traduisent un redressement rapide de notre économie et ce en de moins de 3 ans, avec une croissance du PIB de 2,4 points en 2021 et une estimation pour 2022 supérieure à 3 points.

Stimuler l'activité économique polynésienne

L'enjeu pour 2023 sera de stimuler l'activité économique polynésienne face à des facteurs exogènes.

Le projet de budget 2023 est bâti sur une perspective de stagflation et une hausse raisonnable de 0,5 à 1 point du PIB, avec comme objectifs : de poursuivre la politique gouvernementale en matière de lutte contre l'inflation, afin de protéger le pouvoir d'achat des polynésiens et d'asseoir notre résilience pour consolider les fondamentaux de notre économie.

Le triptyque, désormais connu : **Cohérence – Volontarisme – Réalisme**, reste une nouvelle fois notre ligne de conduite, par une évaluation au plus juste des besoins et des capacités de réalisation, l'accompagnement de notre économie, sans oublier les plus nécessiteux, ceux qui sont durement touchés par la crise tout en tenant compte l'environnement macroéconomique dans lequel évolue notre collectivité.





Le budget que nous vous présentons aujourd'hui doit non seulement être un instrument au service de nos politiques publiques, mais il doit reposer sur une parfaite maîtrise de la dépense publique qui est au cœur de notre programme politique.

Certains diront que mes propos sont identiques à ceux de l'année dernière et ils ont raison. **OUI** nous sommes dans la continuité de nos objectifs, **OUI** nous sommes dans la continuité de nos actions, **OUI** notre méthode reste basée sur la Cohérence, le Volontarisme et le Réalisme.

Cette doctrine budgétaire s'accompagne d'un engagement fort que nous prenons en faveur d'une stabilité fiscale qui rassure les entreprises et d'une cohérence dans notre stratégie de prélèvements obligatoires.

Dans ce contexte, nous avons une nouvelle fois fait le choix d'engager une politique volontariste de relance par l'investissement pour préparer la Polynésie aux défis à venir.

Aussi je vous invite à nous accompagner dans ce mouvement car le projet de budget va dans ce sens. Il traduit la volonté de nous projeter dans un futur plus audacieux et plus radieux.

Comme je l'avais annoncé, ici même il y a un an, 2022 aura été l'année du retour à la croissance grâce à l'affectation d'une grande partie des ressources vers l'investissement et vers des actions de solidarité. Nous y sommes. Les chiffres et les actions menées le démontrent.

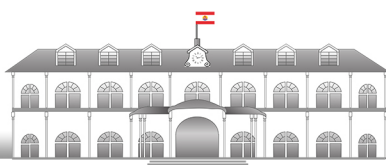
Lutte contre l'inflation

En matière de lutte contre l'inflation, nous avons, dès les premiers signes observés dans les pays fournisseurs, mis en place des mesures visant à limiter l'impact de l'inflation venant de l'extérieur sur les prix à la consommation. Ces mesures, qui consistent, pour l'essentiel, soit en des exonérations fiscales à l'importation, soit en des prises en charge partielles par le budget du Pays, ont pesé lourd sur les finances publiques : **plus de 20 milliards F CFP !** Mais la solidarité envers ceux qui, parce qu'ils ont de faibles revenus sont les plus impactés, reste une priorité pour le gouvernement.

Ainsi, dès la fin de l'année 2021, alors que nous avons déjà des informations concernant le renchérissement des prix des matériaux de construction et des matières premières, nous avons proposé à votre Assemblée d'adopter des mesures d'exonération de droits et taxes à l'importation. Par ces mesures, que vous avez adoptées, les produits fabriqués localement disposent d'un avantage concurrentiel par rapport aux produits importés, et la hausse des coûts de construction a été atténuée.

Début 2022, nous avons de nouveau réagi aux alertes sur l'accélération de l'inflation au niveau mondial, en « bloquant » les prix des carburants, pour les particuliers mais surtout pour les professionnels : les pêcheurs, les boulangers, les transports en commun, les transports interinsulaires, ... En effet, une augmentation trop importante de leurs charges aurait eu des répercussions désastreuses sur l'activité économique et, donc, sur l'emploi.

C'est en partie grâce à cette intervention que notre économie se porte plutôt bien aujourd'hui et que l'emploi connaît une croissance spectaculaire : selon l'ISPF, entre septembre 2021 et septembre 2022, l'emploi salarié privé a progressé de 8,2%, alors que la croissance moyenne annuelle était de 1,7% entre 2017 et 2021.



Malgré la hausse que nous avons dû consentir en juillet pour ne pas assécher nos finances publiques, le carburant reste aujourd'hui moins cher que partout ailleurs (sauf dans les pays producteurs de pétrole).

Avec la guerre en Ukraine, les prix de la farine se sont aussi envolés. Mais le gouvernement a choisi de soutenir encore davantage le prix de ce produit indispensable à la fabrication des baguettes. Aujourd'hui, la farine est importée à 110 FCFP le kg et elle est revendue aux boulangers à 19,30 F CFP le même kg. La différence est prise en charge par le Pays. Le coût, en année pleine, atteint le milliard.

Lors de la mise en place de la taxe CPS de 1%, il a été décidé de ne pas appliquer cette taxe sur les PPN afin de préserver les prix des produits de première nécessité, majoritairement consommés par les ménages à bas revenus. C'est aussi pour préserver les plus démunis que nous vous avons proposé en mai dernier à votre assemblée d'exonérer les PGC de TVA et de CPS. Ce qui a été fait, je vous en remercie.

Tous ces efforts ont atténué l'impact sur les prix de l'inflation importée, mais sans pouvoir malheureusement compenser totalement les hausses observées mondialement. Pour éviter que certains commerçants, peu scrupuleux, prétextent les hausses des produits importés pour augmenter abusivement les PPN et les PGC, nous avons renforcé les contrôles et mis en place une application « Panier Futé » pour permettre à chacun de contrôler les prix, notamment des PPN et des PGC. Ces contrôles ont permis de constater qu'une majorité de commerçants respectaient la réglementation. Ceux qui ne la respectaient pas ont tous été verbalisés. La presse s'est fait largement écho du résultat de ces contrôles.

En juillet 2022, vous avez voté un texte encadrant mieux les dispositifs de prix réglementés (PPN et PGC). Et malgré le recours formé par la FGC devant le Conseil d'Etat, nous avons bon espoir que ce texte puisse entrer en vigueur début 2023, ce qui nous permettra de renforcer encore la liste des PPN.

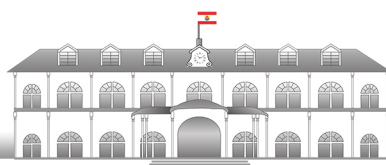
Sans attendre, nous avons préparé, avec la FGC, un accord « Panier bloqué » qui devrait entrer en vigueur dès le 1^{er} janvier. Grâce à cet accord, chaque commerçant qui souhaite participer à l'opération bloquera, pour une durée de 3 mois renouvelable, les prix d'un ensemble de produits de son choix, sous réserve que ce panier comprenne, au moins, 70% de produits alimentaires et 10% de produits locaux. L'application « Panier Futé » permettra aux consommateurs de repérer facilement les produits concernés.

C'est en travaillant en partenariat avec les importateurs et les revendeurs que nous pourrons lutter le plus efficacement possible.

Concernant l'accès au **logement**, nous avons tous fait le constat des difficultés, notamment pour un jeune ménage, d'accéder à la propriété, compte tenu de l'envolée des prix.

C'est pourquoi nous vous avons proposé, juste avant l'étude de ce budget, un train de mesures qui faciliteront l'acquisition d'un logement pour les ménages dont les revenus sont trop importants pour prétendre à un logement social mais trop faibles pour acquérir un logement au prix du marché actuel.

Il s'agit :





- de la défiscalisation en faveur de la construction de logements intermédiaires, pour les primo-accédants, gagnant moins de 4 SMIG. Le prix du m² sera plafonné en dessous du prix des logements libres (500 000 F/m²) et le bénéfice de la défiscalisation devra être majoritairement rétrocédé aux acquéreurs ;
- de la baisse des droits d'enregistrement pour les primo accédants ;
- de l'exonération durant 10 ans pour l'impôt foncier pour les constructions de maisons individuelles ;
- de la possibilité de cumul de l'Aide à l'investissement des ménages (AIM) avec les autres dispositifs, pour les ménages concernés.

Enfin, dans le cadre de l'accélération de notre transition énergétique, nous vous proposons de mettre en place une aide, sous la forme d'un crédit d'impôt foncier, pour l'installation de panneaux solaires. Cette aide serait égale à 30% de la dépense d'installation, dans la limite de 1 million F CFP.

L'exécution du plan de relance

Concernant le Plan de Relance 2021-2023, nous attendons la fin de l'année pour faire une restitution exacte de son exécution. A la date d'aujourd'hui, un tiers des 72 mesures est totalement achevé ou en phase de finalisation, un tiers est en cours et 25% sont initiés. Les 5 mesures qui n'ont pas démarré sont, soit programmées pour 2023, soit non sollicitées, s'agissant de dispositifs de soutien.

Au 30 septembre, plus de 33 milliards F CFP, soit 44% des 76 milliards inscrits au Plan de Relance ont été engagés. Je ne doute pas que, d'ici la fin de cette année, ce montant soit revu à la hausse. Je reviendrai vers vous au cours du premier semestre pour, comme l'an dernier, dresser un bilan financier de ce plan.

Mais l'essentiel n'est pas tant dans les chiffres que dans les effets que ce plan a effectivement produits. Souvenez-vous des inquiétudes de l'ensemble des entreprises et de la population à la fin de l'année 2020.

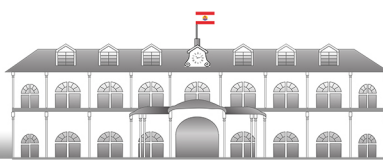
Le plan visait trois objectifs :

- Protéger l'économie et l'emploi,
- Asseoir la résilience,
- Préserver la cohésion sociale.

Nous avons fait ce qu'il fallait pour que notre économie ne s'effondre pas, suite à la crise COVID. L'objectif n°1 a été atteint.

La réforme de la protection sociale est bien engagée et les fondamentaux sociaux sont préservés : l'objectif n°3 est en passe d'être atteint.

Enfin, les mesures déjà engagées en faveur du tourisme, de la pêche, de la transition énergétique et de la transition numérique, ou encore de la transition alimentaire commencent à produire des effets visibles sur ces secteurs : l'objectif n°2 est bien en route.



Le projet de budget 2023

J'en viens à la seconde partie de mon intervention qui traite plus directement du projet de budget 2023.

Ce budget primitif s'équilibre en recettes et en dépenses à 162,140 milliards F CFP, hors écritures d'ordre, soit + 2,44% par rapport au budget primitif 2022 qui était de 158,268 milliards F CFP.

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 146,430 milliards F CFP, hors écritures d'ordre (E/O), soit une augmentation de +5,8 %, par rapport au BP 2022.

77% de notre budget de nos recettes sont fiscales et atteignent un montant de 112 milliards F CFP, soit en progression de 8% par rapport au BP 2022. Les recettes fiscales sont principalement composées :

- Pour 85 milliards F CFP par les taxes et impôts indirects, dont la TVA en régime intérieur pour 27,5 milliards F CFP et la TVA à l'importation pour 26,3 milliards F CFP ;
- Pour 31,184 milliards F CFP relatifs aux *autres droits et taxes indirects* notamment les droits à l'importation;
- Enfin pour 27 milliards F CFP, correspondent aux taxes et impôts directs composés principalement par les impôts des sociétés : IS et CSIS.

Au titre des **recettes non fiscales, estimées à 33,6 milliards F CFP** celles-ci sont constituées de deux composantes majeures :

- Les Dotations et Participations pour 15,4 milliards F CFP dont 10,8 milliards F CFP pour la DGA,
- Des reprises sur Amortissements et Provisions pour 12,4 milliards F CFP dont 11,166 milliards F CFP au titre du PGE n°2.

Avant de passer aux dépenses, je voudrai revenir sur la TVA sociale ou Contribution Pour la Solidarité.

J'entends encore dire, pourquoi avez-vous créé la CPS (TVA sociale) alors que la PSG aurait pu être financée par les excédents de TVA ?

Pour répondre à ce questionnement qui est légitime, je le reconnais, il convient d'abord de comprendre les grands agrégats prospectifs de notre budget.

La contractualisation des 2 prêts garantis par l'Etat, qui nous ont été indispensables pour gérer cette crise, entraîne *de facto* une augmentation de l'annuité de remboursement de notre dette.

Ces 2 prêts n'ont pas été contractés pour combler un déficit mais bien pour financer nos dépenses liées à la crise COVID, pour la sauvegarde des emplois, le fameux Plan pour la Sauvegarde des Emplois élaboré en avril 2020, mais aussi accompagner du mieux le





secteur de la santé et des entreprises. Oui, n'en déplaise à certains, nous avons bénéficié en la matière de la dérogation à la règle d'or, merci à l'Etat.

Comme cela vous a été expliqué l'année dernière, ces 2 prêts font l'objet d'un décalage de remboursement pour nous permettre d'atteindre un niveau de recette suffisant pour honorer nos échéances, rembourser notre dette.

Pour rappel, en 2020, année non impactée par les prêts exceptionnels, l'annuité de la dette était de **11,4 milliards F CFP**, en 2023, avec une échéance partielle de PGE n°2, nous passerons à **16 milliards F CFP**, et en 2025 nous serons au zénith avec un montant estimé à ce stade de **16,8 milliards F CFP**.

Bien évidemment, la Caisse de Prévoyance Sociale, par le remboursement de ses emprunts à la collectivité, nous permet de rembourser une partie de notre annuité.

Ainsi et conformément à nos prévisions, **outre des efforts sur les dépenses qui seront indispensables**, les recettes du Pays doivent augmenter.

J'arrête tout de suite l'opposition qui, je le sais, aura le verbe facile pour dire : « *vous voyez, ils vont encore augmenter les taxes* ».

NON comme nous n'avons pas augmenté les taxes, ce n'est absolument pas cela, le gouvernement a pris le parti de stimuler au maximum l'économie pour que de la richesse soit créée et donc que les recettes fiscales augmentent naturellement.

Revenons maintenant à la TVA. Que constatons nous en 2022 ?

Initialement le BP 2022 prévoyait une recette de TVA à peu près conforme aux résultats de 2021 c'est-à-dire **50,180 milliards F CFP**, avec la même répartition entre les 2 TVA.

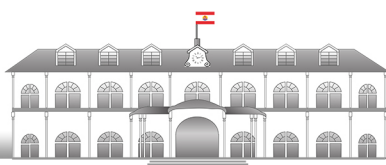
A l'exécution nous constatons un estimé de l'excédent de recette de **3 milliards F CFP** uniquement au niveau de la TVA à l'importation.

L'origine de cette augmentation de la TVA à l'importation **est le fruit de l'inflation mondiale sur les produits et les matières premières, ainsi que l'augmentation des coûts du fret qui comme vous le savez, pour la NZ a quasiment triplé au 2 trimestre de cette année** .

Pour rappel cette TVA est calculée sur la valeur CAF c'est-à-dire prix du produit + assurance et fret. Nous ne constatons pas d'augmentation des volumes, ce qui nous amène à penser que cette augmentation est conjoncturelle, **c'est-à-dire temporaire**. D'ailleurs les sociétés de transport maritime international nous confirment que les volumes baissent. La consommation risque donc de baisser.

Pourquoi je vous fais cette démonstration ?

Structurellement nous devons financer des dépenses durables comme le remboursement des prêts. Nous constatons que nous sommes face à une augmentation conjoncturelle de nos recettes alors même que le Pays a besoin de recettes stables.



De même le financement de la PSG est aussi une problématique durable, qui ne peut être résolue en injectant quelques milliards sur 1 ou 2 ans. **Dire cela c'est méconnaître le financement de la PSG.**

En conclusion,

1. Constaté des excédents de recettes **est une excellente nouvelle** car avec cette crise nous en avons besoin pour accompagner le pouvoir d'achats des ménages et les entreprises pour le maintien des emplois ;
2. Des excédents ponctuels ne peuvent pas financer des dépenses pérennes ;
3. Enfin, ce n'est pas avec **3 milliards F CFP de TVA en plus** que nous équilibrerons notre PSG.

J'ai souhaité prendre ce temps pour vous expliquer les tenants et aboutissants, car les raisonnements à courte vue et uniquement à portée politicienne sont souvent erronés, et par cordialité je préfère vous dire très honnêtement que ces raisonnements simplistes sont loin, très loin, des réalités de gestion.

Les dépenses

Revenons sur notre sujet qui nous occupe aujourd'hui, sur le volet des dépenses, *hors personnel et E/O*, ces dernières s'élèvent **112,130 milliards F CFP**.

71,4 milliards F CFP concernent les dépenses obligatoires, elles sont en progression de 2,5 milliards F CFP. Cela est dû essentiellement à une contraction entre la baisse du remboursement en capital de la dette de 2,85 milliards F CFP et l'augmentation du FIP de 4 milliards F CFP pour atteindre plus de 19 milliards. **19 milliards, un niveau que nous n'avons jamais atteint !**

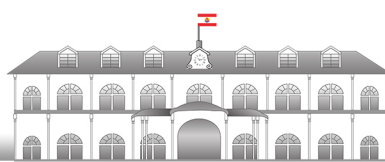
Pour rappel, l'annuité totale de la dette s'élève à 16 milliards F CFP.

2023 verra la première annuité complète du PGE n°1 d'un montant de 1,476 milliard F CFP et la première tranche des intérêts du PGE n°2 pour 717 millions F CFP, portant ainsi un total de charge de 2,19 milliards F CFP pour les deux PGE.

Les charges de personnels s'élèvent à 33,816 milliards F CFP, et prennent en compte en année pleine les revalorisations du point d'indice des FPT et de la grille des ANFA. Le nombre de créations de postes autorisé inscrit au présent budget est uniquement de 22 postes. Il n'a jamais été aussi faible.

Compte tenu des incertitudes qui pèsent sur l'économie mondiale, les institutions ont consenti à limiter la progression de leur dotation à 4% quand la logique voudrait qu'elle soit de 6%. **Ces dernières représentent un total de 2,5 milliards F CFP.** Merci aux institutions pour ces efforts ; merci monsieur le Président de l'assemblée.

Sur le volet des dépenses de fonctionnement courant, ces dernières s'établissent à 17,44 milliards F CFP. Les dépenses imprévues sont maintenues à leur niveau précédent de 400





millions F CFP, et les dépenses de transfert totalisent un montant de 31,939 milliards F CFP en diminution de 1,8 milliard F CFP.

Pour la poursuite des mesures d'accompagnement du pouvoir d'achat pour faire face à l'inflation, une participation du Pays au financement des dépenses du FRPH de bien moindre ampleur qu'en 2022, soit **700 millions F CFP**, est prévue du fait de la tendance baissière des cours du pétrole depuis le mois de juin. La tendance à la hausse des cours du dollars vient aggraver le prix du baril.

Pour permettre de soutenir la continuité territoriale, une enveloppe de **1,6 milliard F CFP** est proposée et **800 millions F CFP** pour le maintien du prix de la baguette de pain dans un contexte de forte hausse du cours mondial du blé.

Venons-en à présent aux investissements.

Les inscriptions budgétaires en section d'investissement **hors dette et E/O** s'élèvent à **41,086 milliards F CFP** en autorisations de programme (AP), et **35,078 milliards F CFP** en crédits de paiement (CP), soit 1,3 milliards de CP en plus par rapport au BP 2022.

Le recours à l'emprunt est limité à **9 milliards F CFP**. Ce niveau bas d'emprunt est la volonté du Pays de mettre en œuvre le chantier de désendettement dès 2023, au regard des **14 milliards F CFP au BP 2022, soit une baisse de 5 milliards d'emprunt.**

Ainsi, la section d'investissement est financée, écritures d'ordres incluses, par :

- 9 milliards d'emprunts ;
- 6,264 milliards F CFP de dotations de l'Etat ;
- 446 millions de remboursements des avances en compte courant et des prêts ;
- 31,368 milliards F CFP par l'autofinancement dont 9,907 milliards issus de la reprise de provision du PGE n°2.

L'ensemble de ces ressources est destiné à financer le remboursement en capital de la dette pour **12 milliards F CFP**, et la quote-part, hors Ecritures d'ordre (E/O), des investissements pour **35,078 milliards F CFP dont 9,907 milliards F CFP sont consacrés au plan de relance.**

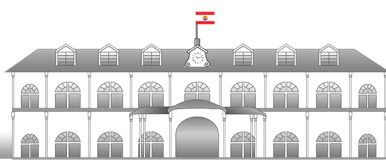
362 opérations (hors dette et E/O) nouvelles sont créées, pour un montant de **37,528 milliards F CFP en AP et 16,097 milliards F CFP en CP.**

Les missions les plus budgétivores sont :

- Mission 914 - Réseau et équipements structurants : **10,743 milliards F CFP**
- Mission 916 – Urbanisme, habitat et foncier : **7,112 milliards F CFP**
- Mission 905 – Développement des ressources propres : **3,755 milliards F CP**
- Mission 901 – Moyens internes : **3,543 milliards F CFP**
- Mission 903 – Partenariat avec les collectivités : **2,875 milliards F CFP**

Les mesures sectorielles

J'en viens aux mesures sectorielles qui seront déployées en 2023 et sur lesquelles je souhaite attirer votre attention, au-delà de ce qui est déjà mentionné dans le rapport de présentation.



Au titre du tourisme :

L'année 2023 symbolisera la mise en œuvre de notre nouvelle feuille de route du tourisme « Fari'ira'a manihini 2027 » qui placera les populations au cœur du développement de ce secteur.

Les premières actions porteront donc sur la mise en place d'une gouvernance nouvelle où chaque territoire, chaque population, notamment des îles pourra s'exprimer, mais aussi partager la vision d'un tourisme durable auprès des habitants. Pour ce faire, nous lancerons et financerons dès 2023 la structuration des comités du tourisme et la création d'un collège dédié au tourisme durable.

Les actions porteront également sur la professionnalisation du secteur attendue par nos acteurs du tourisme mais aussi par nos touristes, avec la mise en place de formations qualifiantes pour nos prestataires d'activité, les formations d'accompagnement de nos pensions de famille. Un budget de près de 70 millions sera alloué à cela.

Nous poursuivrons également les aménagements touristiques sur nos sites publics d'accès à la mer, nos sites à vocations culturelles notamment ceux de la Pointe Riri, des jardins botaniques de Papearii et de Faaroa, pour un budget global de plus de 2,5 milliards de F CFP.

Au titre du logement :

Fin 2022, malgré les efforts considérables qui ont été faits ces dernières années en matière de construction de logements, **l'OPH dénombre encore 4 250 nouvelles demandes.**

En plus de ces demandes pour intégrer un logement dans une des résidences de l'OPH, **on dénombre 2 900 demandes de faire en attente de traitement.**

Face à la réalité de ces chiffres, nous avons déployé des efforts considérables pour rattraper le retard. Voyez, les chiffres sont éloquents, ils parlent d'eux-mêmes.

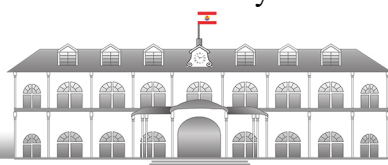
Entre 2010 et 2014, l'OPH construisait chaque année 30 logements destinés à la location.
Entre 2018 et 2022, nous en avons livré 433.

Entre 2010 et 2014, l'OPH construisait 70 faire par an.
Entre 2018 et 2022, nous en avons livré 2 200.

En complément de ces deux produits historiques, depuis 2018 le Pays a cédé des terres dans les archipels pour y viabiliser 141 parcelles avec implantation d'un faire. De nouvelles études vont démarrer pour 10 nouveaux lotissements de ce type dans nos archipels.

Au-delà du logement social et très social, nous voyons que les familles qui ont des revenus réguliers ont aussi du mal à se loger. J'évoquais au début de mon propos les mesures prises dans le cadre des mesures contre la vie chère celles concernant l'acquisition d'un logement pour les ménages dont les revenus sont trop importants pour prétendre à un logement social

Nous avons également accentué notre effort pour soutenir la construction de logements intermédiaires en délivrant des agréments « Organisme de Logement Social Privé (OLSP) » aux promoteurs qui doivent répercuter dans leurs loyers les avantages perçus du Pays.



Ainsi, depuis 2018, 196 logements ont été agréés, dont 70 en 2022. L'objectif étant de voir 150 logements agréés chaque année pour servir le marché dit « intermédiaire ».

En complément de tous ces efforts déployés pour diversifier l'offre et construire des toits supplémentaires, le Pays a également intensifié son intervention pour aider les ménages à payer leur loyer et les aider à rester dans leur logement et éviter l'expulsion. Ainsi, **l'Aide Familiale au Logement a bénéficié à 1 400 familles en 2022 avec un budget passé de 343 millions F CFP en 2018 à 521 millions F CFP cette année. Et ce n'est pas fini.**

Parallèlement, le Pays a soutenu de manière constante et croissante l'action de l'Agence Immobilière Sociale (AISPF) qui gère près de 300 logements en ne laissant plus qu'un tiers du loyer à la charge du ménage. Ainsi, par exemple, un loyer de 100 000 F pris en charge par l'AISPF, l'attributaire ne payera que 30 000 F, en fonction bien entendu des revenus familiaux.

Enfin, pour compléter le dispositif des aides existantes, il faut parler des aides en matériaux pour l'amélioration et la sécurisation des logements individuels : Depuis 2018, 7 390 aides ont été distribuées sur l'ensemble de la Polynésie. L'objectif du gouvernement est désormais de donner moins mais mieux. Pour cela, une réflexion est menée pour intégrer dès 2023 la mise en œuvre des travaux et non plus de fournir simplement des matériaux.

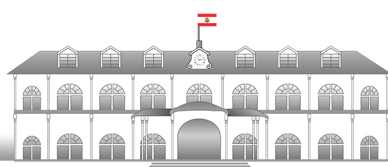
Au titre Réduction de la fracture numérique :

Le Pays poursuivra les investissements engagés en 2022 de sa politique volontariste de développement des réseaux de télécommunications fiables et sécurisés par la mise en place de nouvelles opérations qui nécessitent des Crédits de Paiements supplémentaires de l'ordre de **1,150 milliard F CFP**, pour un programme total de **6,011 milliards F CFP**, soutenues de manière forte par le Pays et l'Etat. Ces investissements structurants contribueront à gagner la bataille pour l'égalité numérique qui reste un axe de premier plan et améliorer notre compétitivité économique et à préserver la cohésion sociale.

Il s'agit :

- Du câble NATITUA Sud aux Australes qui sera mis en exploitation dès la fin du premier trimestre 2023 dont l'investissement total avoisine **2,877 milliards F CFP**.
- De terminer et harmoniser les conditions d'accès à Internet haut débit, voire très haut débit des populations et entreprises de Tahiti et des îles les plus éloignées, par le déploiement de la 4G et la modernisation du réseau de transmission hertzien pour un montant d'investissement final de près de **3,134 milliards F CFP**.

Entendez par îles les plus éloignées, qui ont droit à la même qualité de service que Tahiti, des zones peu denses, les vallées des Marquises, les îles des Tuamotu et les Gambier, tout en continuant d'étendre le raccordement des foyers en boucle locale fibre pour atteindre une éligibilité de 80% des foyers principaux polynésiens.



Au titre de l'agriculture :

Mon gouvernement a fait un choix constant depuis 2018 de structurer et de consolider un modèle de développement de notre secteur primaire.

Ce modèle est bien ancré dans un schéma directeur mais aussi dans une programmation pluriannuelle. Concrètement, il s'agit de mettre les bouchées doubles pour atteindre notre autonomie alimentaire.

Notre choix politique a donc été d'injecter d'importants moyens financiers pour le développement du secteur agricole : **entre 2018 et 2022, plus de 20 milliards F CFP ont ainsi été engagés. Il s'agit d'un niveau de crédits qui n'avait jamais été atteint pour le secteur.**

Ces investissements multipliés par 6 ont notamment été employés à la réalisation d'aménagements et d'infrastructures agricoles, ainsi qu'à l'attribution d'aides directes aux agriculteurs et aux nouveaux porteurs de projets.

Ainsi, pour opérer ce changement d'échelle de la production locale, les surfaces dédiées aux lotissements agricoles se sont vu renforcer en l'espace de 4 ans par 185 hectares supplémentaires. Ces terres ont permis à des agriculteurs ne disposant pas de lots privés, de bénéficier d'espaces fonciers pour y développer leurs exploitations.

Pour cette année 2023, il est prévu la mobilisation de 146 hectares additionnels, en particulier sur l'archipel des Marquises, aux Iles-sous-le-vent et à Tahiti, où de grands domaines offrent des opportunités de développement foncier dédiés à l'agriculture.

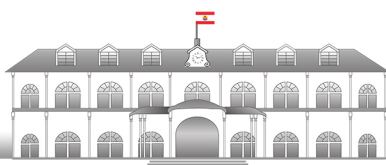
En matière foncière, 387 millions ont déjà été mobilisés dans le cadre du dispositif de sortie de l'indivision, ce qui représente 4000 bénéficiaires pour une surface de 1500 hectares.

Ainsi, pour la politique agricole et foncière, je propose de poursuivre ces efforts et vous soumetts pour 2023 un budget de 4,3 milliards en autorisation de programme et 3,2 milliards en crédits de paiement.

Au titre de l'environnement, des ressources marines et de la culture :

L'action politique menée dans les secteurs de la culture, de l'environnement, des ressources marines et de l'artisanat vise 4 objectifs communs :

- 1. Le premier est de contribuer au développement de l'économie polynésienne par le développement des capacités de production** par la mise en route du pôle Bio marine (pôle d'innovation) de Faratea et la valorisation des productions par l'éco labélisation de la perle et la création d'un label collectif des produits d'artisanat traditionnel.
- 2. Le second objectif vise à la pérenniser la qualité de vie des polynésiens par la préservation du milieu naturel** pour laquelle plusieurs programmes et labels sont déjà actifs et se renforceront en 2023, dont notamment le réseaux ZPR / espace protégé / AME, la labélisation de la réserve de biosphère des Australes et la dépollution des lagons perlicoles.



3. **Troisième objectif, la transmission des valeurs identitaires et à la cohésion sociale par le développement de l'offre de formations** sur le volet professionnel avec le renforcement du Centre des métiers de la mer dont les formations de greffeur ont repris dès 2022 au pôle de formation de Rangiroa, la création du Campus des Métiers et Qualifications Mer et le développement du programme de formations techniques en faveur des artisans des îles selon les spécificités de leur archipel.
4. **Le quatrième objectif vise au rayonnement de la Polynésie française par l'affirmation du leadership de notre pays au sein de la région Pacifique et de son positionnement en tant que territoire de solutions.** Cette démarche se matérialisera en 2023 par divers temps forts et notamment l'organisation de la 2^{ème} édition du Concert de l'Océan, la construction du Grand Mur Bleu du Pacifique pour lequel la Polynésie proposera « Tainui Atea » comme modèle de gestion des ZEE, et la diffusion de la culture polynésienne à l'étranger.

Au titre des grands travaux :

La Direction de l'équipement gère 51 opérations financées au travers du 3^{ème} instrument financier (3IF) et 58 nouvelles opérations financées sur fonds propres que vous retrouverez dans votre document budgétaire.

Je souhaite évoquer **le Village Tahitien. Le projet a été revu et redimensionné.**

Le dernier plan d'allotissement validé et ayant servi de base à un nouvel appel à projets pour l'attribution de 6 lots d'hébergements touristiques, a été lancé le 6 septembre dernier. Les candidatures et **les propositions initiales des candidats, sont attendues pour le 9 janvier 2023.**

Avant la fin du 1^{er} trimestre 2023, une présélection des candidats sera effectuée pour une remise de leurs propositions finales en juin 2023.

Au mois de juillet 2023, les porteurs de projet retenus pourront lancer les études de conceptions de leurs hôtels selon le plan d'aménagement de zone (PAZ) consolidé. **Le grand changement c'est que ce ne sont que des investisseurs locaux.**

Concernant les transports terrestres :

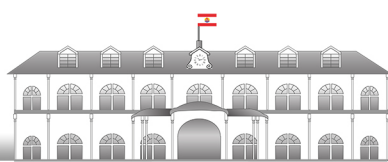
Des actions seront menées pour promouvoir les nouvelles mobilités. Dans le cadre de la promotion en phase expérimentale d'une plateforme internet et ou mobile de covoiturage sur les trajets domicile-travail, il est prévu d'aménager des aires de covoiturage.

Il est également prévu de d'implanter des aires de parking relais en phase test pour permettre aux automobilistes, mais également pour les deux roues, de garer leurs véhicules à proximité d'un réseau de transport en commun et ainsi permettre de fluidifier la circulation.

Enfin, nous passerons à la phase d'aménagement des 2 gares routières de Papeete afin d'assurer le maintien des arrêts pour les bus du réseau RTCT.

Au titre de l'éducation :

Le projet du budget 2023, toutes missions confondues du ministère de l'Éducation et de la modernisation de l'administration en charge du numérique, est de 7,015 milliards F CFP en



fonctionnement. Au titre de l'éducation, il faut noter une augmentation de 4%, soit 171,5 millions, pour un budget total de 6,264 milliards.

Les dotations globales de fonctionnement affectées aux établissements scolaires sont de 1,412 milliard, soit une augmentation de 200 millions afin de permettre plus d'autonomie et de réactivité dans les collèges et lycées de l'enseignement public. A cela s'ajoutent les subventions exceptionnelles de 215 millions. Soit un Total : 1,628 milliard.

De plus, parce qu'un élève de l'enseignement privé est d'abord un élève polynésien, le budget de fonctionnement pour les trois enseignements privés sous contrat augmente de 22 millions pour atteindre 430,6 millions.

Ce sont donc plus de 2 milliards de soutien direct aux établissements publics et privés qui sont prévus pour 2023.

Un effort supplémentaire est consacré au sport scolaire dans le cadre de « Génération 2024 » avec 30 millions dédiés pour le champ éducation des JO 2024. Cela porte à 110 millions le financement du sport scolaire.

Le soutien aux élèves et aux familles est maintenu avec des Bourses scolaires et étudiantes s'élevant à 1,133 milliard et 44 millions pour le dispositif Titeti qui prend en charge les transports internationaux de nos étudiants boursiers.

Notons aussi un soutien continu pour des mesures et actions en faveur de la santé et du bien-être des élèves telles que « Ecole en santé », « village de l'alimentation », « NINAMU solutions » (kit compostage et mise en place d'un potager), « Margaret's place » et « cycle 3 à l'école », soit une augmentation de 20 millions.

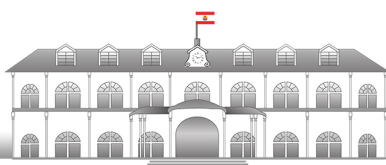
Au titre de la santé :

Je ne reviendrais pas sur la totalité des chantiers programmés au niveau de la santé, et qui sont pour l'essentiel retracés dans votre document, mais je m'attache à la lutte contre le cancer avec l'inscription de crédits d'études pour la construction du bâtiment de l'Institut du cancer de Polynésie française pour 235 millions.

Rattaché à l'ICPF, le laboratoire d'anatomo-cytopathologie permettra, notamment, d'être plus autonome vis-à-vis de la métropole et de réduire les délais de rendu des résultats des analyses. Le budget global d'aménagement et d'équipement s'élève à 608 millions, dont 35 inscrits au primitif. 60 millions sont également inscrits pour le matériel médical.

Concernant le CHPF, un programme d'investissement sur 10 ans a été mis en place, visant au renouvellement de ses équipements et mobiliers médicaux.

A cet effet pour 2023 un montant de 492,5 millions F CFP est inscrit permettant l'acquisition : d'un accélérateur de particules(cyclotron) pour le service de radiologie, du matériel et du mobilier médical.





Au titre du travail et des solidarités :

Les grandes lignes budgétaires sont essentiellement orientées vers un accompagnement de la relance de l'emploi à travers une réforme des mesures d'aides à l'emploi pour un budget global du SEFI de 4.6 milliards, celui-ci incluant **la réforme de l'apprentissage avec un objectif de 300 apprentis dès l'année prochaine et 1000 apprentis en année de croisière.**

Ces réformes s'inscrivent pleinement dans un objectif d'amélioration de l'insertion professionnelle, et le maintien du soutien du pays dans la formation continue pour adultes avec, par exemple, **un budget alloué au CFPA de plus de 1 milliard en 2023.**

Une volonté de tendre vers davantage de solidarité et d'inclusion a également guidé l'élaboration de ce budget : 623 millions de budget de fonctionnement pour la DSFE, mais surtout 5.2 milliards votés au CA de la CPS (**2.3 milliards pour le Fonds d'action sociale et 2.9 milliards pour le budget des établissements sociaux et médico-sociaux.**)

Nos concitoyens vulnérables ont besoin d'être soutenus sans relâche : que cela soit les personnes porteuses de handicap, les femmes victimes de violences intrafamiliales, ou encore nos matahiapo et les sans domicile fixe. Des budgets d'investissement pour ces publics seront soumis au vote de cette séance à hauteur de 900 millions et pour le fonctionnement d'établissements comme l'IIME pour 400 millions.

En conclusion, **le travail, l'emploi et la formation professionnelle représentent un budget de 7.5 milliards pour l'année 2023 et la solidarité de 8.5 milliards**, c'est dire que l'objectif pour cette année sera de « zéro exclusion », et de faire converger les missions et les actions de tous les services pour offrir à l'ensemble des polynésiens la meilleure efficacité économique et sociale.

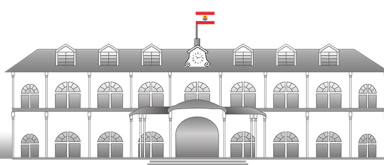
Au titre de la jeunesse et des sports :

Près de 114 millions FCFP seront consacrés à notre **Jeunesse** afin de remédier aux difficultés qu'elle rencontre. C'est ainsi que le Gouvernement renforcera l'action associative en mettant en place des mesures au profit de nos jeunes afin de les soutenir dans leur parcours vers l'autonomie, étape indispensable dans la construction de leur projet de vie. Et comme je l'ai déjà dit je suis disposé à augmenter ces moyens et ces efforts.

Concernant notre politique de **prévention de la délinquance**, notre objectif est de soutenir et renforcer les démarches d'animation préventive et d'accompagnement de nos jeunes au travers de trois grands objectifs :

- Amener les jeunes vers les activités et dispositifs à responsabilisation ;
- Faire bénéficier à nos jeunes, des dispositifs d'insertion professionnelle ;
- Offrir des activités et dispositifs à caractère identitaire et culturel.

C'est ainsi que **50 millions** de francs pacifiques sur 2023 seront consacrés à nos actions de **prévention de la délinquance.**





Enfin, **250 millions** de francs seront consacrés au **Sport**. La grande priorité de 2023 sera donnée au soutien du mouvement sportif dans ses actions de développement et promotion des sports qui serviront notamment à la préparation des Jeux du Pacifique de 2027, lesquels auront lieu chez nous, et pour lesquels le budget sera revu, chaque année, afin d'atteindre l'objectif que nous nous sommes fixés, à savoir « Gagner ces Jeux ».

Un budget pour un projet de société

Voici, Mesdames Messieurs, les axes majeurs de notre projet pour l'exercice 2023. Vous voyez qu'il reste encore une fois ambitieux et reflète au mieux aux attentes de nos concitoyens.

L'ensemble du gouvernement sera à votre écoute lors du débat qui va suivre afin de répondre à toutes les questions que vous souhaiteriez lui poser quant à son action tout au long de l'année à venir.

Avant de terminer, comme vous pouvez le constater, la présentation parfois très technique que peut revêtir un budget, **il y a un projet de société**.

Mon ambition, vous l'avez compris, est avant tout de préserver la cohésion de notre société. Je veux préserver les fondements de la société polynésienne basés sur l'esprit communautaire, le partage, la solidarité, l'accueil, le respect et la foi.

Mon autre ambition est de faire que les fruits de la croissance soient redistribués de manière équitable, de manière à réduire le fossé qui ne cesse de se creuser toujours plus entre ceux qui ont, et ceux qui n'ont pas, ou qui ont moins.

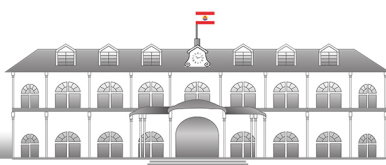
Ces valeurs fortes qui fondent notre identité sont aujourd'hui menacées par les effets d'une société à deux vitesses.

Je reste convaincu que la préservation de l'unité et de la solidarité, c'est nous attaquer aux ferments de la division, à la fracture et à l'exclusion, qui malheureusement sont présents et qui nous menacent.

A cet effet, permettez-moi de sortir du discours budgétaire pour aborder une question qui relève plus de l'actualité.

Le partenariat avec les communes

Dès le début de mon mandat de Président en septembre 2014, j'ai proposé à tous les maires, sans distinction d'appartenance politique, de considérer le Pays comme un partenaire du développement.





Aujourd'hui, **dans les relations Pays-communes, les conditions sont devenues favorables et permettent une évolution en faveur d'une plus grande coopération entre la Polynésie française et ses communes.**

Notre statut d'autonomie a prévu des passerelles entre le Pays et les communes. **Ces passerelles n'ont jamais été explorées** et demain lorsque ces textes seront examinés je vous demande de les approuver.

Ainsi, trois axes de coopération sont prévus dans le statut d'autonomie de la Polynésie française : **le mandat, la délégation et le transfert de compétences.**

D'abord au travers de **l'article 55** de notre statut qui prévoit la possibilité de confier aux communes la réalisation d'équipements ou la gestion de services publics. Cette forme de délégation est un mandat et s'accompagne de transferts de moyens. Un cadre conventionnel vient préciser les missions, les moyens financiers, humains et matériels adéquats.

L'article 48, lui, prévoit de déléguer aux maires ou aux établissements de coopération intercommunale des compétences pour prendre des mesures individuelles. Cette forme de délégation est assortie d'un transfert de moyens. La Polynésie française reste titulaire de cette compétence. C'est donc un partage, une délégation.

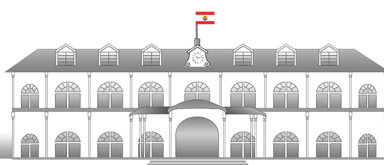
Enfin **l'article 43-2** prévoit que les communes ou les intercommunalités peuvent exercer un certain nombre de compétences qui sont listées. Dans cette forme, la Polynésie française transfère aux communes, certaines parties de ses compétences dans les domaines énumérées dans le statut. Le transfert de moyens est possible mais non obligatoire.

Pour la mise en œuvre de chacune de ces 3 formes de coopération, il sera impératif que le Pays et chaque commune ou groupement communal, soient favorables et s'accordent d'une manière claire sur les termes du mandat ou de la délégation ou du transfert. **Ce n'est pas et ce ne sera pas une décision unilatérale.**

Pour les articles 55 et 48, deux lois du Pays cadres sont déjà sur le bureau de votre assemblée, deux projets qui ont nécessité plusieurs mois de travail de concertation entre le Pays et les maires regroupés par le SPC. Ces projets vous sont présentés avec l'accord unanime des maires de Polynésie. Je ne doute pas que vous les adopterez avec le même enthousiasme que celui des maires. La consultation a pris du temps et nous ne l'avons obtenue que très tardivement ce qui explique que ces textes n'arrivent que maintenant sur votre bureau. Ensuite, nous travaillerons rapidement sur l'article 43-2.

Cet article répondra, j'en suis sûr, aux désirs de certains maires des Iles sous le vent en faveur de certains domaines économiques en lien avec les ressources des communes concernées, aux désirs des maires des Marquises en faveur de certains domaines économiques et d'aménagement.

J'ai bien entendu les propos de notre ami Hakaiki Benoit Kautai, sur Polynésie 1^{ère}, qui explicitait le désir des maires des Marquises d'aller au-delà des études et d'être dans l'action des projets souhaités par les Marquisiens. Monsieur le Représentant-maire, avec le 43-2, nous répondrons, j'en suis sûr, à vos désirs liés à vos objectifs de développement, sans avoir à modifier notre organisation institutionnelle.





PRÉSIDENTIE
De la Polynésie française

Mesdames et messieurs, **le statut d'autonomie de la Polynésie française est un outil agile qui doit s'adapter aux besoins et aux évolutions en cours afin de servir au bien-être des populations.** D'ailleurs, le législateur a prévu, et je le cite, que le Statut est évolutif. Il permettra de répondre et de traiter les responsabilités de la gestion de la cité au bon niveau.

Je signale, et nous le savons tous, que nous n'avons pas encore exploré la totalité des compétences dévolues à la Polynésie française.

Mesdames et messieurs, **je ne cesserai de prôner le rassemblement, car je sais d'expérience que c'est en restant unis que nous parvenons à affronter les difficultés et à nous en sortir.**

Les difficultés étaient réelles, et peut être même cachées par l'accompagnement massif du Pays et de l'Etat des 3 dernières années. Nous n'avons pas attendu que les choses s'aggravent nous avons agit sans attendre. Partout dans le monde, malgré l'accompagnement des divers gouvernements, ces difficultés s'accroissent inexorablement. Ma responsabilité en tant que chef du gouvernement et la vôtre en tant qu'élus du peuple, est de minimiser le choc sur notre population.

Vous avez bien compris l'adage « *Gouverner, c'est prévoir. Ne rien prévoir, ce n'est pas gouverner, c'est courir à sa perte* » reste encore plus d'actualité pour la période de stagflation à venir annoncée.

Merci de votre attention.

Service de la communication

